



Cette année, le *Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario* (CEPEO) utilise *Google Apps pour l'Éducation* en salle de classe. *Google Apps pour l'Éducation* est une suite de logiciels Web gratuits, qui comprend le courriel, un programme de création de documents, des calendriers communs et des outils de collaboration.

Veuillez passer en revue avec votre enfant les conditions d'utilisation ci-jointes. Merci de remplir et de retourner la présente page à l'école.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer, par téléphone ou par courriel, avec le directeur ou la directrice de l'école de votre enfant.

Je, _____ [imprimer prénoms et noms], parent ou tuteur légal de
_____ [imprimer prénom et nom de l'élève], fréquentant l'école
_____ [nom de l'école] conviens de ce qui suit :

1. Je donne la permission à mon enfant d'avoir accès et d'utiliser *Google Apps pour l'Éducation*.
2. Mon enfant et moi avons pris connaissance des conditions d'utilisation jointes au présent formulaire de consentement, les acceptons et s'engageons à y adhérer.
3. Je consens à ce que *Google Inc.* soit autorisé à transmettre, à divulguer ou à rendre accessible au CEPEO, pour des fins de supervision et des fins pédagogiques, tout contenu, tout renseignement ou toute autre donnée ou information fournis par mon enfant par le biais de *Google Apps pour l'Éducation*.
4. Je consens à ce que le CEPEO (y compris les membres de la direction et le personnel enseignant) ait accès à tout contenu, tout renseignement ou toute autre donnée ou information fournis par mon enfant par le biais de *Google Apps pour l'Éducation*, pourvu que le CEPEO n'utilise et ne divulgue cette information que pour des fins pédagogiques ou pour déterminer si une infraction à la loi ou aux politiques du CEPEO a été commise.
5. Je reconnais que le CEPEO et *Google Inc.* pourraient être tenus de divulguer le contenu, les renseignements ou toute autre donnée ou information fournis par mon enfant par le biais de *Google Apps pour l'Éducation* si les lois applicables l'exigent.
6. Je conviens de veiller à ce que mon enfant en fasse un usage acceptable lorsqu'il ou elle ne se trouve pas sur la propriété du Conseil.

Nom du parent ou tuteur légal : _____

Signature du parent ou tuteur légal : _____

Date de la signature (AAAA/MM/JJ) _____ / _____ / _____

ÉCOLES DE CHOIX, CONSEIL DE CHOIX

Conditions d'utilisation de Google Apps pour l'Éducation

Cette année, le *Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario* (CEPEO) offre des comptes *Google Apps pour l'Éducation* aux élèves de ses écoles élémentaires et secondaires. *Google Apps pour l'Éducation* comprend divers logiciels Web gratuits, dont le courriel, un programme de création de documents, des calendriers communs, des outils de collaboration ainsi qu'un YouTube CEPEO et la possibilité de créer des sites web.

Pour garantir la sécurité de l'environnement d'apprentissage en ligne des élèves d'écoles élémentaires et secondaires, certaines restrictions ont été mises en place selon l'année scolaire des élèves :

- ✓ Les élèves de la maternelle à la 2^e année n'auront pas de compte Google.
- ✓ Les élèves de la 3^e à la 8^e année ne pourront envoyer des courriels qu'à d'autres comptes *Google Apps* du CEPEO (c.-à-d. à d'autres étudiants du conseil scolaire et au personnel du CEPEO).
- ✓ Les élèves de la 9^e à la 12^e année pourront envoyer des courriels à des adresses qui ne font pas partie du domaine *Google Apps* du CEPEO.
- ✓ Les élèves de la 10^e à la 12^e année pourront accéder à *Google Plus*.
- ✓ *Google Apps pour l'Éducation* fonctionne à partir d'un domaine internet acheté par le CEPEO à des fins pédagogiques. Les enseignants de votre enfant pourront utiliser *Google Apps* dans le cadre de leçons, de devoirs et de communications.
- ✓ *Google Apps pour l'Éducation* peut aussi être utilisé à la maison, à la bibliothèque ou à n'importe quel endroit doté d'un accès internet. Le CEPEO supervisera l'usage que font les élèves de *Google Apps* lorsqu'ils sont à l'école. Les parents ont la responsabilité de superviser l'usage que fait leur enfant de l'application lorsque celui-ci utilise des programmes à la maison. Les élèves sont responsables de leur propre comportement en tout temps, conformément à la directive du CEPEO sur l'utilisation appropriée de la technologie.

Notre priorité : la sécurité des élèves

Usage acceptable (confidentialité et sécurité)

Apps pour l'Éducation devrait être utilisé surtout à des fins pédagogiques. Les élèves peuvent utiliser *Google Apps* à des fins personnelles sous réserve des conditions énumérées ci-dessous et de tout règlement supplémentaire de l'école qui pourrait s'appliquer.

Les comptes Google fournis aux élèves sont hébergés par *Google Inc.* et sujets aux conditions d'utilisations décrites dans le contrat de service intervenu entre le CEPEO et *Google Inc.* (le « **Contrat Google** »). C'est en vertu du contrat Google que le CEPEO a le droit de permettre aux élèves d'utiliser *Google Apps pour l'Éducation*.

Les élèves et les parents doivent prendre connaissance des conditions d'utilisation décrites dans le contrat Google et s'engagent à y adhérer. Une copie du contrat Google est disponible au http://www.google.ca/apps/intl/en/terms/education_terms.html ou vous pouvez demander au CEPEO de vous en remettre une copie papier.

Confidentialité

- ✓ Tous les renseignements et toutes les données que fournissent les élèves par le biais de *Google Apps*, y compris les renseignements personnels, sont hébergés par *Google Inc.* conformément au contrat Google. Les informations ainsi recueillies par *Google Inc.* peuvent être transférées, hébergées et traitées aux États-Unis ou dans tout autre pays dans lequel *Google Inc.* ou ses mandataires sont installés. *Google Inc.* ne détient aucun droit de propriété toutefois sur le contenu des comptes Google ni sur les renseignements et/ou les données que fournissent les élèves par le biais de *Google Apps Client*, y compris le contenu des communications échangées.
- ✓ Le personnel de l'école, la direction et les parents ont tous accès aux comptes de courriel des élèves à des fins de supervision. Les élèves ne doivent pas s'attendre au respect de leur vie privée dans le système Apps.

Utilisation personnelle limitée – Les élèves peuvent utiliser les outils Apps pour la réalisation de projets personnels, mais ne peuvent pas les utiliser :

- ✓ dans le cadre d'activités illégales;
- ✓ à des fins commerciales (pour exploiter une entreprise ou tenter de gagner de l'argent);
- ✓ pour obtenir des gains monétaires personnels (exploiter un site de vente en ligne);
- ✓ pour afficher du contenu inapproprié à teneur sexuelle ou d'autre nature grossière;
- ✓ pour menacer une autre personne;
- ✓ pour présenter sous un faux jour les écoles, le personnel ou les élèves du CEPEO.

Les applications, les sites, le courriel et les groupes ne sont pas des forums publics. Ils sont un prolongement de la salle de classe.

Sécurité

- ✓ Les élèves ne doivent pas afficher leurs renseignements personnels ou ceux d'autres personnes. Il est notamment question ici de noms de famille, d'adresses et de numéros de téléphone.
- ✓ Les élèves conviennent de ne pas rencontrer quelqu'un qu'ils ont rencontré en ligne sans l'autorisation et la participation de leurs parents.
- ✓ Les élèves feront part, à leur professeur ou à un autre employé de l'école, de tout message qu'ils ont pu recevoir et qui est de nature inappropriée ou les rend mal à l'aise.
- ✓ Les élèves sont responsables de l'usage qu'ils font de leur compte personnel et doivent prendre toutes les précautions raisonnables qui s'imposent pour empêcher autrui d'avoir accès à leur compte. Un utilisateur ne devrait sous aucun prétexte donner son mot de passe à quelqu'un d'autre.

Le CEPEO ne sera pas responsable des dommages subis par l'élève dans le cadre de l'utilisation de *Google Apps pour l'Éducation*.

Restriction de l'accès – procédure établie

- ✓ L'accès à *Google Apps pour l'Éducation* constitue un privilège accordé à la discrétion du Conseil. Le CEPEO se réserve le droit d'immédiatement retirer le droit d'accès au système Apps et d'utilisation de celui-ci lorsqu'il a toutes les raisons de croire que des infractions à la loi ou aux politiques du Conseil ont été commises. Dans de tels cas, la présumée infraction sera soumise au directeur qui fera une enquête et rendra ensuite une décision quant au rétablissement, à la suspension ou à l'annulation du compte, selon le cas. À titre de signataire du contrat Google, le CEPEO se réserve aussi le droit de suspendre immédiatement tout utilisateur soupçonné d'avoir utilisé son compte de façon inappropriée. Après examen, le compte de l'utilisateur pourrait aussi être annulé, le cas échéant.

Sécurité des consommateurs (conseils pour les élèves et les parents)

- ✓ **Ne vous laissez pas duper.** Les criminels mentent de façon très convaincante. Ils peuvent créer des courriels et des pages Web qui ont l'air authentique : c'est ce qu'on appelle de l'hameçonnage. Ne vous fiez pas aux liens ou aux adresses de pages Web envoyés par courriel. Pour suivre un lien, ouvrez une nouvelle page de votre navigateur et entrez l'adresse du site vous-même.
- ✓ **Contrez le pourriel.** Les pourriels sont des publicités non sollicitées, envoyées par courriel. Ne répondez jamais à un pourriel et ne faites jamais affaire avec une entreprise qui envoie des pourriels. Utilisez le bouton « report spam » pour vous débarrasser des pourriels.

Code de conduite pour l'univers numérique (conseils pour tous)

- ✓ **Soyez gentil avec autrui.** Il fait tout aussi mal de recevoir un courriel méchant que de se faire dire une méchanceté dans un des couloirs de l'école. Lorsque vous envoyez un courriel ou affichez quelque chose sur un forum ou une page Web, soyez gentil. Tout le monde pourra voir ce que vous avez écrit, alors pensez avant de taper. Réfléchissez à ce que vous dites d'autrui et de vous-même.
- ✓ **Respectez les droits des détenteurs de droits d'auteur.** La violation du droit d'auteur se produit lorsqu'une personne reproduit, sans permission, une œuvre protégée par le droit d'auteur. Si l'œuvre contient un passage précisant l'utilisation acceptable de l'œuvre, l'utilisateur devrait respecter les exigences données. Si l'utilisateur n'est pas certain s'il peut utiliser une œuvre, il doit obtenir la permission du propriétaire pour le faire.